

Association des Copropriétaires
Boulevard Lambemont, 22
1030 Bruxelles

Bruxelles, le 30 octobre 2012

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 OCTOBRE 2012

Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 30 octobre 2012 à « De Kiekelaar » rue Gallait, 86 à 1030 Bruxelles. Les convocations ont été adressées par le Syndic suivant lettre ordinaire ou recommandée le 8 octobre 2012.

La séance est ouverte à 18h00.

Ordre du Jour

1. Validité de l'assemblée générale

Le double quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'étant pas régulièrement constituée, ne peut délibérer valablement les points inscrits à l'ordre du jour.

2. Constitution de bureau de l'assemblée :

- Présidence :
- Assesseurs :
- Secrétariat : M. Bruffaerts.
- Rédaction du procès-verbal : B. Moraine

3. Constat d'approbation des Procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2009 et procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2010. Le Syndic signale qu'il n'a reçu aucune observation et qu'il n'y a eu aucune action intentée suivant l'article 577§2 du Code Civil.

Le procès-verbal est donc approuvé.

4. Approbation des comptes des exercices 2009-2010 et 2011. Décharge au Syndic.

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

5. Travaux de maintenance ou entraînant une amélioration de l'immeuble.

a) Travaux des façades à l'arrière, cheminée de chauffage, mise en conformité de la chaufferie et de l'électricité. Dossier exposé par l'Architecte Jean Annart. Décision.

Décision :

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

b) Travaux des façades avant. Dossier exposé par l'Architecte Jean Annart Décision.

Décision :

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

c) Modernisation et mise en conformité de l'ascenseur. Information et décision

Décision :

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

6. Budget et appels de fonds suivant décisions :

a) Budget ordinaire (fonds de roulement) :

Décision ..

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

b) Dépense d'investissement (fonds de réserve) :

Décision ..

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

7. Elections Statutaires :

a) Conseil de Gérance :

- Présidence :

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

- Assesseurs :

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

b) Commissaire aux Comptes :

- Monsieur

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

c) Le Syndic.

Vote Pour : / 641

Vote Contre : Néant

Abstention : Néant

Points demandés par les copropriétaires/

8. Points légaux – adaptation des statuts. Information.

a) Période de 15 jours pour l'assemblée générale ordinaire

b) Adaptation des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Présidents de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée



*Membre de l'Institut Professionnel des Agents Immobiliers – I.P.I.
Membre de la Confédération des Immobiliers de Belgique – C.I.B.*